

Foire aux questions - Webinaire 17/02/2022
Construire des bâtiments sobres et résilients: découvrez le Programme d'efficacité énergétique des bâtiments (PEEB) Outre-mer !

Construire des bâtiments sobres et résilients : découvrez le Programme d'efficacité énergétique des bâtiments Outre-mer !



Webinaires
17 février 2022

Session 1:

14h00-15h00 (La Réunion)
13h00-14h00 (Mayotte)
11h00-12h00 (Paris)

Session 2:

10h00-11h00 (Antilles)
11h00-12h00 (Guyane)
15h00-16h00 (Paris)



Session 1 - La Réunion et Mayotte

Pour un propriétaire de plusieurs types de bâtiment, la déclaration doit-elle se faire pour chaque bâtiment de plus de 1 000 m² (et uniquement pour cette taille de bâtiment) ?

Vous devez créer un compte OPERAT avec tous les sites.

La déclaration devra se faire par site. Si dans un bâtiment de 10000 m², vous avez plusieurs locaux tertiaires de 500 et 600 m² (la somme faisant 1100 m²), vous êtes soumis au décret. On cumule les surfaces tertiaires d'un même site.

De plus, qui (propriétaire ou locataire) déclare la consommation ?

Consultez la FAQ - PARTIE QA1 pour avoir plus d'informations spécifiques

	https://operat.ademe.fr/#/public/faq#question_73
Certaines plaquettes de présentation mentionnent que le projet doit relever du secteur public, mais il semble que les associations sont également éligibles.	Les associations sont effectivement éligibles.
Est-ce qu'il existe des passerelles entre le PEEB et l'organisme Cerqual déjà présent à la Réunion ?	Il n'y a pas de lien particulier mais la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une prestation PEEB peut très bien solliciter une démarche Cerqual.
Pourriez-vous préciser ce que sont les TdR svp ?	Il s'agit des termes de référence.
Concernant "Aides territoires", qui rentre les aides ? Dispose-t-on des aides locales ? Quelle est la fiabilité des aides rentrées sur la plateforme, notamment concernant l'applicabilité en Outre-mer?	Concernant l'alimentation de la plateforme, nous travaillons en lien direct avec les porteurs d'aides dans la mesure du possible. Nous travaillons avec les ministères et leurs services déconcentrés pour les déclinaisons locales, l'ADEME, l'AFD... Au niveau de l'exactitude des données qui sont dans Aides-territoires, vous pouvez être rassuré car nous mettons en place, dans la mesure du possible, des flux de données avec ces partenaires pour éviter le référencement manuel. Dans certains cas, le référencement manuel est plus opportun. Nous avons également mis en place un réseau d'animateurs locaux au sein des services déconcentrés, au sein des DEAL, qui nous appuient dans la prospection des porteurs locaux. Le travail sur les porteurs locaux est en cours. Nous découvrons des porteurs locaux tous les jours. Au niveau local, la complétude des porteurs va dépendre des territoires. Dans les prochaines semaines, vous aurez accès à une cartographie des porteurs présents sur Aides-territoires en fonction de votre territoire. Cela sera plus simple pour voir les éventuels manques et pourquoi pas nous aider à aller vers l'exhaustivité des porteurs sur Aides-territoires.
Sur OPERAT, quelle est la deadline pour le choix de l'année de référence ? (Celle à partir de laquelle sera calculée la baisse de 40% de consommation pour 2030)	La deadline est le 30 septembre 2022. A cette date, toutes les déclarations des consommations 2020 et 2021 devront avoir été faites et on devra également avoir décidé l'année de référence sur laquelle on veut appliquer le pourcentage de réduction en valeur relative. D'ici là, vous aurez les valeurs absolues par type d'activité qui ont été également communiquées. Vous pourrez décider de choisir entre valeur absolue ou valeur relative en fonction de votre situation.

Concernant le PEEB, je n'ai pas vu le taux d'aides pour les prestations. Peut-on préciser des tranches ou plafonds d'aides? Quel est le montant de l'enveloppe PEEB pour l'Outre-mer?

Il n'y a pas de plafond défini. Nous prenons en charge la prestation dans son ensemble. Le budget pour le PEEB Outre-mer est 1,5 million d'euros pour 2 ans. La règle est la suivante: premier arrivé, premier servi.

Session 2 - Antilles - Guyane

Est-ce que l'ADEME accompagne également les projets et actions des services de l'Etat ?	L'ADEME n'a pas la possibilité d'aider financièrement les services de l'Etat mais peut apporter ses conseils.
Est-ce qu'il existe l'équivalent pour l'efficacité énergétique des bâtiments de l'industrie et, plus particulièrement, les systèmes de production?	Pour l'instant, le PEEB est centré sur le secteur public. Nous verrons ensuite s'il s'ouvrira au secteur privé.
Pour la mise en place du PEEB, est-il possible de solliciter des bureaux d'études locaux en dehors de ces 2 groupements ?	Non, on ne peut pas aller chercher d'autres bureaux d'études en dehors de ceux du contrat cadre.
EDF est-il associé à ce programme?	EDF n'est pas associé à ce programme.
Comment peut-on entrer en contact avec le référent territorial Aides-Territoire ?	Ecrivez-nous à l'adresse suivante: aides-territoires@beta.gouv.fr
Qu'en est-il lorsque sur un projet il existe déjà un BET spécialisé sur la thématique "énergie"?	Tout dépend de la mission confiée à ce BET. Si le bureau d'étude compétent est déjà sur le sujet, le recours au PEEB est redondant.
Le programme est-il compatible avec des financements CEE ?	Le programme PEEB est pris en charge par l'AFD. La question d'un reste à charge ne se pose pas. Après, il peut y avoir des CEE sur les suites de ces missions (diagnostic énergétique par exemple...)
Le maître d'ouvrage perd-il la possibilité du	Si une expertise est déjà contractualisée, le

recours à ces financements dans le cas de la présence d'un BET ayant déjà contracté avec lui?	PEEB ne peut être sollicité si le BET en place est déjà sur le sujet.
Les bailleurs sociaux sont-ils éligibles au fonds outre-mer 5.0?	Les bailleurs sociaux publics sont éligibles. Les entreprises publiques de droit privé sont éligibles. Les bailleurs sociaux privés ne sont pas éligibles.